



FOR THE
PLANET

GUIDE DE CANDIDATURE

APPEL À PROJETS

POUR LA PLANÈTE

- 2025 -



Avant de candidater à **l'Appel à projets pour la Planète - 2025**, il est important de **prendre connaissance de l'ensemble des lignes directrices** présentées dans ce document, afin de vérifier l'éligibilité de votre candidature, ainsi que les obligations concernant votre éventuelle participation aux Rencontres pour la Planète ou au Calendrier de l'avent organisés par 1% for the Planet France.

Toute question relative à cet appel à projets doit être posée **par e-mail uniquement** à *rap@onepercentfortheplanet.org* (Objet : Question - AAP Planète 2025).

Aucune sollicitation ne sera traitée par téléphone.



**FOR THE
PLANET**

APPEL A PROJET POUR LA PLANÈTE
-2025-

**LES CANDIDATURES
SONT *ouvertes*
JUSQU'AU *02 mars*
2025 À MINUIT.**



**FOR THE
PLANET**

**APPEL A PROJET POUR LA PLANÈTE
-2025-**

PRÉSENTATION

1% for the Planet France est un fonds de dotation dont la mission est d'engager les entreprises à reverser 1% de leur chiffre d'affaires annuel à des organisations de protection de l'environnement. Notre objectif est d'**augmenter la philanthropie environnementale** afin d'augmenter l'impact de terrain des actions menées par les associations de protection de l'environnement en facilitant leur recherche de fonds.

En 2024, 1% for the Planet France a célébré ses 10 ans d'engagement pour la philanthropie environnementale, **ses 1 120 membres** ayant reversé **74 millions d'euros à +700 associations agréées en France**, qui œuvrent chaque jour pour une planète plus saine.

Depuis 2016, 1% for the Planet France organise **les Rencontres pour la Planète**, un événement qui rassemble mécènes et associations engagées. Devenu incontournable dans le secteur de la philanthropie environnementale, cet événement a permis de générer **2,2 millions d'euros de dons en 2024, soutenant ainsi 40 associations.**

L'appel à projets pour la Planète permet aux associations agréées 1% de candidater pour participer aux **Rencontres pour la Planète**, ainsi qu'au **Calendrier de l'avent 1%**. Cet appel à projets permet également à l'équipe opérationnelle du fonds de dotation 1% for the Planet France d'**actualiser les informations des associations agréées 1%** et de **constituer un portefeuille de projets**, afin de faciliter les recommandations auprès des membres 1% qui nous sollicitent pour identifier des associations et des projets à soutenir.



**FOR THE
PLANET**

**APPEL A PROJET POUR LA PLANÈTE
-2025-**

DISPOSITIFS

L'Appel à projets pour la Planète permet aux organisations de **candidater à un ou plusieurs dispositifs** de soutiens financiers, d'accompagnement, de visibilité et de mise en réseau à travers un seul dossier de candidature :



Pitch aux Rencontres pour la Planète

En octobre

Calendrier de l'Avent

Calendrier de l'Avent

En décembre / optionnel

Avant de candidater à l'un des dispositifs, **merci de prendre connaissance des conditions et obligations spécifiques** mentionnés ci-dessous.



**FOR THE
PLANET**

APPEL A PROJET POUR LA PLANÈTE
-2025-



RENCONTRES POUR LA PLANÈTE

Les **Rencontres pour la Planète** sont devenues un **événement annuel incontournable de la philanthropie environnementale** en France. La précédente édition, organisée en octobre 2024, a réuni **+200 mécènes** (membres du 1%, fondations ou philanthropes partenaires) et permis de distribuer **2,2 million d'euros** immédiatement à **40 associations** pour soutenir leurs projets. L'objectif de cet événement est de faciliter vos recherches de fonds, en vous mettant en relation directe avec les mécènes, lors de pitch de présentation de projet à financer.

La 10ème édition des Rencontres pour la Planète se tiendra les 07 et 08 octobre 2025 à Paris.

Il est important de noter que les 40 associations dont les projet seront présélectionnés devront **obligatoirement** :

- envoyer une vidéo de présentation du projet sélectionné (max 1min30), *avant le 31 juillet 2025* ;
- animer une campagne de crowdfunding auprès de leur communauté entre fin août et le 8 octobre 2025, via un formulaire de don HelloAsso dédié, afin de soutenir le projet sélectionné (don affecté) ;

- participer à une séance de préparation au pitch organisée à Paris *au mois de septembre*¹;
- finaliser la présentation de votre projet sur Canva, en suivant la trame qui vous sera fournie, avant le *26 septembre 2025*;
- pitcher le projet présélectionné pendant 8 minutes (et 5 minutes de questions / réponses) pour convaincre les mécènes de les soutenir, le *07 ou 08 octobre 2025* en *présentiel* à Paris.

Lors des Rencontres pour la Planète, vous n'aurez que **8 minutes pour convaincre les mécènes** (+5 minutes de questions / réponses). La préparation en amont est la clef pour être à l'aise et percutant le jour J. Dans cette optique, nous vous proposons un **atelier de préparation au pitch** qui se tiendra à Paris au mois de septembre (plusieurs dates seront communiquées aux organisations présélectionnées).

Les frais de transport ferroviaire pourront être remboursés sur demande et justificatifs pour les organisations dont les équipes ne sont pas basées à Paris (dans la limite de 2 personnes au maximum)





Calendrier de l'Avent

CALENDRIER DE L'AVENT

Pour aider les citoyens et les membres 1% à choisir les causes à soutenir avant le 31/12, nous mettons à l'honneur 24 projets environnementaux présélectionnés. **Le Calendrier de l'Avent - 1% for the Planet** est digital et physique avec une commercialisation dans plusieurs points de vente (comme les magasins **Nature & Découvertes**) dès l'automne 2025 et **une visibilité des projets sur notre site web** pendant plusieurs mois à partir de fin novembre 2025.

Chaque projet peut lever des fonds auprès de la société civile en bénéficiant d'un mécanisme d'abondement : 10€ donnés par le grand public = 10€ donnés par 1% for the Planet France (abondement dans la limite de 3 000 € en 2024, à confirmer en 2025).



Il est important de noter que les 24 associations présélectionnées devront **obligatoirement** :

- envoyer une vidéo de présentation du projet pré-sélectionné (max 1min30), *avant le 31 juillet 2025* ;
- animer une campagne de crowdfunding auprès de leur communauté entre fin novembre et fin décembre, via un formulaire de don HelloAsso dédié, afin de soutenir le projet présélectionné (don affecté).

Important : Si vous anticipez ne pas être en mesure d'animer cette campagne de collecte de dons sur cette période, il est préférable de ne pas candidater à ce dispositif.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES ORGANISATIONS



SONT ÉLIGIBLES :

Les organisations de droit français à but non lucratif et d'intérêt général (association loi 1901, fondation ou fonds de dotation) :

- étant agréées 1% for the Planet avant la clôture de l'appel à projets ;
- étant éligible au régime fiscal du mécénat, conformément aux articles 200 et 238 bis du CGI et ayant la capacité d'émettre des reçus fiscaux ;
- étant à jour de leurs obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;



NE SONT PAS ÉLIGIBLES :

Les organismes publics (État, collectivités territoriales, établissements publics et généralement toutes les personnes morales de droit public, tels les groupements d'intérêt public, syndicats mixtes...)

- les organisations redistributrices et non opératrices directes des projets ;
- les organisations n'étant pas en mesure d'émettre des reçus fiscaux ;
- les associations ayant reçu une réponse négative de la part de l'administration fiscale à une demande de rescrit fiscal.
- les organisations à but non lucratif créées par une organisation lucrative et/ou ayant pour mission principale l'animation d'un réseau d'entreprises.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Votre demande de financement peut concerner :

- un projet / programme spécifique porté par votre organisation ;
- un appui structurel ou au développement organisationnel de votre organisation.

Les demandes de financement pour un appui structurel / développement organisationnel, doivent expliciter très clairement l'effet levier que cela pourra générer pour votre organisation. La présentation de votre projet doit permettre au Comité de sélection et aux mécènes de comprendre comment le soutien financier permettra à votre organisation d'être plus efficace dans l'accomplissement de votre mission et contribuera à augmenter votre capacité à générer de l'impact pour le problème environnemental auquel vous vous adressez.

✓ SONT ÉLIGIBLES :

- Les nouveaux projets débutants après octobre 2025 ou des projets en cours dont la date de fin prévisionnelle de fin est prévu après juin 2026, dont l'utilisation des éventuels soutiens financiers accordés interviendra avant octobre 2026 ;
- Les projets entrant dans l'une des 7 thématiques suivantes :



La description des thématiques est à retrouver en annexe.

✗ NE SONT PAS ÉLIGIBLES :

- les projets qui se terminent avant le 30 juin 2026 ;
- les projets ayant une vocation de redistribution ;
- les projets de voyages et expéditions ;
- les projets à vocation culturelle et de sensibilisation ponctuelle (films, documentaires, expositions, festivals, autres événements ou édition de livre...) ;
- les projets de recherche, de fin d'études, de thèses ou de mémoires universitaires ;
- les projets impliquant de financer des activités de construction (bâtiments, refuge...) ;
- les projets ayant pour vocation d'animer un réseau d'entreprises.

DEMANDE DE FINANCEMENT

COMBIEN PEUT-ON DEMANDER DE FINANCER ?

- Les financements annoncés immédiatement lors des Rencontres pour la Planète sont généralement compris entre 15 000 € et 40 000 €
- Le montant moyen des financements annoncés lors des Rencontres pour la Planète en 2023 était d'environ 40 000 € (crowdfunding et abondement inclus)

Pour information, lors de la présentation du budget du projet sur 1 an, les valorisations (travail bénévole, fourniture de matériaux...) ne sont pas acceptées comme ressources éligibles. Les dépenses éligibles incluent les charges de ressources humaines affectées au projet, ainsi que les frais de structure de l'organisation porteuse du projet (part des frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds).

D'OÙ VIENNENT LES FINANCEMENTS ?

Les financements éventuels viennent de trois sources :

- **Mécènes** : les entreprises membres 1%, les fondations ou bailleurs de l'événement, des entreprises engagées dans la philanthropie environnementale.
- **Particuliers** : les dons du grand public, sollicités via un formulaire de don HelloAsso, fléchés directement vers les projets présélectionnés.
- **1% for the Planet France** : certains membres confient tout ou une partie de leur 1% au fonds de dotation 1% for the Planet France. Ces montants sont reversés lors des Rencontres pour la Planète, le Calendrier de l'Avent en abondant les dons de la société civile, ou via des mécaniques de vote.

COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?

02 MARS 2025 - MINUIT
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS
ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les dossiers de candidature font l'objet d'un dépôt exclusivement numérique via un formulaire en ligne, qui doit être complété et envoyé avant la date limite de réception.

Les organisations éligibles doivent initialement remplir un **formulaire de demande de dépôt de dossier** et à l'issue recevront par e-mail **le formulaire pour déposer le dossier de candidature**, ainsi qu'une trame pour préparer le remplissage du formulaire.

Un seul dossier de candidature peut être déposé par organisation.

Les dossiers de candidature non éligibles ne seront pas soumis au Comité de présélection.

Les dossiers incomplets (documents obligatoires compris), rédigés à la main, dont des rubriques et/ou des questions sont incomplètes ou ceux déposés après la date de clôture de l'appel à projets ne seront pas instruits. Tout document obligatoire incomplet, non conforme ou illisible, entraînera l'inéligibilité du dossier de candidature.

Prenez soin de bien rédiger votre dossier de candidature. Plus le texte sera direct et synthétique, plus il sera efficace. Les textes proposés sont importants pour l'étape de présélection et, si votre projet est présélectionné, certains textes apparaîtront alors sur le site dédié aux Rencontres pour la Planète et sur les formulaires d'appel aux dons du grand public.

Candidater à l'appel à projets pour la Planète ne garantit pas d'être présélectionné pour l'un des dispositifs, ni d'être financé.

INSTRUCTION ET SÉLECTION DES DOSSIERS

VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

La recevabilité et l'éligibilité des dossiers seront vérifiées par l'équipe opérationnelle du fonds de dotation 1% for the Planet France.

COMITÉ DE SÉLECTION

Les dossiers éligibles sont ensuite étudiés par le Comité de sélection, composés de :

- représentant(e)s des mécènes 1%, partenaires et bailleurs ;
- personnalités qualifiées ;
- l'équipe opérationnelle du fonds de dotation 1% for the Planet France.

L'évaluation des dossiers est établie à partir d'une grille de critères qui permettent d'évaluer la pertinence du projet, sa stratégie d'intervention au regard du défi environnemental identifié, ainsi que la capacité du porteur de projet à l'opérationnaliser.

La forme dans la clarté de la rédaction est également prise en compte, ainsi que le potentiel effet levier d'un soutien financier au regard des dispositifs proposés.

DÉCISION DE SÉLECTION

La décision de sélection prendra en compte les avis émis par le Comité de présélection, ainsi qu'un travail d'arbitrage, afin d'être en mesure d'équilibrer les thématiques présentées lors des Rencontres pour la Planète et de répondre aux attentes de la diversité des mécènes participants. Il est à noter également que pour les Rencontres pour la Planète, 1% for the Planet France intègre à son arbitrage le souhait de mettre en avant la diversité des associations agréées et de leur mode d'action, notamment l'intégration des enjeux de transition juste, ainsi que des sujets de société et d'actualités clefs.

SUIVI DE L'UTILISATION DES DONS

Les organisations sélectionnées et bénéficiaires d'un soutien financier du fonds de dotation 1% for the Planet France, signeront une **convention** avec 1% for the Planet France et s'engagent à transmettre :

- une **attestation de paiement à réception du versement**, transmise sous 1 mois ;
- un **rapport d'utilisation des dons**, sous format dématérialisé via un formulaire en ligne, dans les 12 mois qui suivent la date de réception du soutien financier.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

02 MARS 2025

CLÔTURE APPEL À PROJET

Nous fermons l'appel à projet

Chaque organisation candidate est avertie du résultat de la présélection (*projet retenu ou non retenu*).

FIN JUIN 2025

DÉCISION



POUR LES ORGANISATIONS PRÉ-SÉLECTIONNÉES AUX RENCONTRES POUR LA PLANÈTE

JUILLET 2025

DÉBUT ACCOMPAGNEMENT

Si votre projet est présélectionné, début de l'accompagnement à la préparation de votre intervention (webinaire avec HelloAsso pour partage de conseils sur votre future page de Crowdfunding).

20 JUILLET 2025

VIDÉO DE PRÉSENTATION

Si votre projet est présélectionné, nous vous demanderons de nous envoyer une simple vidéo de présentation du projet (1min30 maximum), nous ne demandons pas de qualité professionnelle, une vidéo en mode smartphone horizontal convient très bien). Cette vidéo sera mise en ligne sur le site pour présenter votre projet de manière très rapide notamment dans le cadre des dons de la société civile.

FIN-AOÛT / 8 OCTOBRE 2025

CAMPAGNE DE CROWDFUNDING

Mise en ligne des projets présélectionnés, relais par les associations et début de la campagne de collecte de dons auprès du grand public.

SEPTEMBRE 2024

FORMATION PITCH

Préparation au pitch (obligatoire) lors d'ateliers de préparation qui vous seront proposées en présentiel à Paris.

07 OU 08 OCTOBRE 2025

RENCONTRES POUR LA PLANÈTE

Pitch du projet lors de la 10ème édition des Rencontres pour la Planète à Paris.

NOVEMBRE 2025

CONVENTION

Signature des conventions, versement des premiers soutiens financiers décidés lors des Rencontres (et remboursement des déplacements en train des associations non basées à Paris).

DÉCEMBRE 2025

ATTESTATION DE PAIEMENT

À réception des versements attribués par le fonds de dotation 1% for the Planet France.

MOIS+12

RAPPORT D'UTILISATION DES DONS

Dans les 12 mois qui suivent la date de réception du soutien financier du fonds de dotation 1% for the Planet France.

Calendrier de l'Avent POUR LES ORGANISATIONS PRÉ-SÉLECTIONNÉES POUR LE CALENDRIER DE L'AVENT

JUILLET 2025

DÉBUT ACCOMPAGNEMENT

Si votre projet est présélectionné, début de l'accompagnement à la préparation de votre campagne de crowdfunding

20 JUILLET 2025

VIDÉO DE PRÉSENTATION

Si votre projet est présélectionné, nous vous demanderons de nous envoyer une simple vidéo de présentation du projet (1min30 maximum), nous ne demandons pas de qualité professionnelle, une vidéo en mode smartphone horizontal convient très bien). Cette vidéo sera mise en ligne sur le site pour présenter votre projet de manière très rapide, pour solliciter les dons de la société civile.

FIN NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

CAMPAGNE DE CROWDFUNDING

Lancement de la campagne de collecte de don avec abondement du 1% for the Planet France (jusqu'au 31 décembre).

JANVIER 2025

CONVENTION

Signature des conventions, versement des abondements.

FÉVRIER 2025

ATTESTATION DE PAIEMENT

Attestation de paiement à envoyer à réception des versements attribués par 1% for the Planet France.

MOIS+12

RAPPORT D'UTILISATION DES DONS

Dans les 12 mois qui suivent la date de réception du soutien financier du fonds de dotation 1% for the Planet France.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Statuts
- Publication au Journal officiel (JOAFE) ou document équivalent
- Liste des membres du Conseil d'administration (Prénom / Nom / Fonction au sein de l'organisation / Métier), notamment le Cerfa n° 13971*03 pour les associations (hors Alsace-Moselle)
- Attestation de dépôt - Déclarations des dons
- RIB
- Logo de l'organisation (+ déclinaisons noir / blanc au format .jpeg ou .png)
- 3 à 5 photos pour illustrer le projet (au format .jpeg)

Les derniers documents annuels publiés :

- Rapport d'activités (derniers documents publiés)
- Rapport financier (comptes de résultats / bilans financiers / rapport du commissaire aux comptes)

De manière facultative, il est possible de transmettre :

- Documents présentant le respect des critères de l'intérêt général (rescrit de l'administration fiscale, certification des labels Don en confiance / IDEAS ou autre note d'avocat...) ³

3- Le rescrit "mécénat" permet à une association d'interroger l'administration fiscale sur son éligibilité au mécénat, c'est-à-dire sur son habilitation à recevoir des dons manuels et à délivrer des reçus fiscaux (plus d'informations). Nous n'exigeons pas de rescrit "mécénat" pour candidater à l'appel à projets. Il est de la responsabilité des associations de vérifier auprès de l'administration fiscale qu'elle est bien reconnue d'intérêt général.

ANNEXES THÉMATIQUES

DESCRIPTION DES THÉMATIQUES



AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Accompagner la transition vers des pratiques agricoles résilientes aux défis climatiques et une alimentation durable et respectueuse de l'environnement.



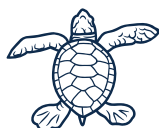
CLIMAT ET ÉNERGIE

Réduire la précarité et la consommation énergétique, en garantissant l'accès à des services énergétiques abordables, efficaces et renouvelables.



FORÊTS ET VIE SAUVAGE

Préserver et gérer durablement les écosystèmes terrestres et leur biodiversité, pour prévenir l'extinction des espèces menacées et garantir la coexistence avec la vie sauvage.



RIVIÈRES ET OCÉANS

Préserver, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes marins et terrestres d'eau douce.



INTERNATIONAL¹

Promouvoir la solidarité internationale pour lutter contre les effets du changement climatique, préserver les ressources naturelles et le vivant, et assurer la résilience des communautés vulnérables.



MOUVEMENTS ÉCO-CITOYENS

Encourager l'engagement citoyen et l'action collective auprès d'un large public pour promouvoir des modes de vie durables et diversifier les voix dans le débat environnemental.



PÉDAGOGIE ACTIVE AU CONTACT DE LA NATURE

Augmenter la part des activités et des classes dehors, en ville ou dans la nature pour une pédagogie des moins de 18 ans.

¹. Les projets dont la zone d'intervention se situent hors de France



**FOR THE
PLANET®**